



## Attestation d'assurance Contrat Habitation

GIDDE MANON

110 CHEMIN DE CLEMENT

13270 FOS SUR MER

**Valable du :** 31/03/24 au 31/12/24  
**Avec tacite reconduction annuelle**

**N° souscripteur :** 130 9090 03597 Q  
**Contrat N°** 80 RÉSIDENCE PRINCIPALE

**Logement assuré :** 110 CHEMIN DE CLEMENT  
13270 FOS SUR MER

### Nous garantissons dans les limites fixées aux Conditions Générales et Particulières du contrat :

- votre responsabilité civile vie privée personnelle et familiale et, le cas échéant, s'ils vivent sous votre toit, celle de :
  - votre conjoint,
  - vos enfants mineurs et majeurs célibataires, économiquement à charge et âgés de moins de 28 ans.*Sont notamment couvertes les activités scolaires, périscolaires, extrascolaires et de loisirs (sport amateur, camping, bicyclette, animaux de compagnie, ...) en cas de dommages causés à autrui.*
- Votre responsabilité civile ou locative ou d'occupant relative à votre habitation et, s'il y a lieu, à votre garage ou emplacement de parking situé à la même adresse. Sont ainsi garantis les dommages que vous pouvez occasionner au bien dans lequel vous résidez.
- Vos biens assurés pour les événements tels que : incendie, foudre, explosion, dommages électriques, tempête, grêle, bris de glaces, vol, acte de vandalisme, attentat, dégâts des eaux, inondation, gel, catastrophes naturelles et technologiques, urgence après sinistre...
- Votre protection juridique suite à accident (défense pénale et recours suite à accident).
- Votre protection juridique pour tout litige lié aux biens assurés.

Pour plus de précisions, contactez votre Agence Conseil ou nos Plates-Formes Téléphoniques (02 35 03 68 68), ou connectez-vous à notre site Internet ([matmut.fr](https://matmut.fr)) À Rouen, le 31/03/2024

#### Bon à savoir !

Vos attestations sont désormais téléchargeables 24H/24 7J/7 sur [matmut.fr](https://matmut.fr).  
C'est simple et rapide : connectez-vous à votre Espace Personnel > Mes contrats.  
Sélectionnez votre contrat - Téléchargez l'attestation - c'est fait !